



COMPTE RENDU DE JURY

Concours d'accès au grade d'assistant de
conservation du patrimoine et des bibliothèques
Session 2019

Etabli en application de l'Art. 19 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013

Contenu

I. PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION	3
II. DONNEES STATISTIQUES GENERALES.....	4
1 CHIFFRES CLES	4
2 PROFIL DES CANDIDATS.....	6
III. PRINCIPALES REGLES DE NOTATION.....	8
IV. PHASE D'ADMISSIBILITE	8
1. ORGANISATION.....	8
2. ANALYSE DES RESULTATS	9
3. RESULTATS D'ADMISSIBILITE	12
V. PHASE D'ADMISSION	13
1. ORGANISATION.....	13
2. EPREUVE ORALE D'ENTRETIEN	13
3. EPREUVE ECRITE FACULTATIVE DE LANGUE.....	15
4. EPREUVE ORALE FACULTATIVE D'INFORMATIQUE	15
5. RESULTATS D'ADMISSION	17
VI. CONCLUSION	18
1. PROFIL DES LAUREATS.....	18
2. COMMENTAIRES.....	19

I. PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION

Le CDG31 a organisé, en 2019, les concours interne et externe d'accès au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques.

✓ Conditions d'accès

Concours externe

Le concours externe sur titres, avec épreuves, est ouvert, pour 30 % au moins des postes à pourvoir, aux candidats titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme homologué au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé, correspondant à l'une des spécialités mentionnées à l'article 3 du décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011.

Concours interne

Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés au deuxième alinéa du 2^{ème} de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984, dans les conditions fixées par cet alinéa. Ils doivent également justifier qu'ils sont en activité le jour de la clôture des inscriptions.

✓ Rappel des fonctions

Les membres du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques sont affectés, en fonction de leur formation, dans un service ou établissement correspondant à l'une des spécialités suivantes :

- 1° Musée ;
- 2° Bibliothèque ;
- 3° Archives ;
- 4° Documentation.

Dans chacune de ces spécialités, ils contribuent au développement d'actions culturelles et éducatives. Ils participent, sous l'autorité d'un supérieur hiérarchique, au traitement, à la mise en valeur, à la conservation des collections et à la recherche documentaire. Ils peuvent être chargés du contrôle de la bonne exécution des travaux confiés aux fonctionnaires appartenant aux cadres d'emplois de la catégorie C, ainsi que de l'encadrement de ceux-ci. Lorsqu'ils sont affectés dans les bibliothèques, ils participent à la promotion de la lecture publique.

✓ Organisation

Le concours a été ouvert par le CDG31 dans les 4 spécialités. Un calendrier commun à tous les centres de gestion est appliqué pour les périodes d'inscription et les dates d'épreuves écrites.

✓ Zone de conventionnement

Le concours a été organisé par le CDG31 dans le cadre de la programmation de la coordination régionale des centres de gestion d'Occitanie et d'un conventionnement spécifique avec les centres de gestion de la région Nouvelle Aquitaine. Ce territoire large répond à un souci de mutualisation compte tenu du faible nombre de postes ouverts.

✓ Composition du jury

Collège des élus :

- 1 Maire Adjoint, Président du Jury
- 1 Maire, suppléant du Président
- 1 Maire
- 1 Maire, Vice-Président d'un CDG

Collège des fonctionnaires :

- 1 Représentant du personnel, désigné par tirage au sort au sein de la CAP B
- 1 Représentant du CNFPT
- 1 Documentaliste au sein d'un conseil départemental
- 1 Directeur d'archives départementales

Collège des personnalités qualifiées :

- 1 Directeur Adjoint d'une médiathèque départementale
- 1 Bibliothécaire, en retraite
- 1 Conservateur du Patrimoine, d'un musée communal
- 1 Directeur d'un pôle culturel d'une commune

II. DONNEES STATISTIQUES GENERALES

1 CHIFFRES CLES

✓ Spécialité « Musée »

		Externe	Interne	Total
Nombre de postes		13	12	25
Nombre de dossiers reçus		624	188	812
Nombre de candidats admis à concourir		611	185	796
Candidats présents aux épreuves d'admissibilité	Nombre	272	127	399
	Pourcentage	44,5 %	68, %	50,1 %
Seuil d'admissibilité sur 20		14	13	<i>Sans objet</i>
Nombre de candidats admissibles		35	29	64
Candidats présents aux épreuves d'admission	Nombre	34	28	62
	Pourcentage	97,1 %	96,5 %	96,9 %
Seuil d'admission sur 20		15,33	13,75	<i>Sans objet</i>
Nombre de candidats admis		13	12	25
Taux de réussite (admis/présents aux épreuves d'admissibilité)		4,8 %	9,5 %	6,3 %

✓ Spécialité « Archives »

		Externe	Interne	Total
Nombre de postes		6	6	12
Nombre de dossiers reçus		124	58	182
Nombre de candidats admis à concourir		116	58	174
Candidats présents aux épreuves d'admissibilité	Nombre	45	33	78
	Pourcentage	38,8 %	56,9 %	44,8 %
Seuil d'admissibilité sur 20		11,75	10,5	<i>Sans objet</i>
Nombre de candidats admissibles		13	12	25
Candidats présents aux épreuves d'admission	Nombre	13	12	25
	Pourcentage	100 %	100 %	100 %
Réajustement du nombre de postes par voie par le jury		8	4	12
Seuil d'admission sur 20		13,71	14,17	<i>Sans objet</i>
Nombre de candidats admis		7	4	11
Taux de réussite (admis/présents aux épreuves d'admissibilité)		15,5 %	12,1 %	14,1 %

✓ Spécialité « Bibliothèque »

		Externe	Interne	Total
Nombre de postes		21	21	42
Nombre de dossiers reçus		396	332	728
Nombre de candidats admis à concourir		383	326	709
Candidats présents aux épreuves d'admissibilité	Nombre	117	211	328
	Pourcentage	30,5 %	64,7 %	46,3 %
Seuil d'admissibilité sur 20		11,25	12,5	<i>Sans objet</i>
Nombre de candidats admissibles		42	50	92
Candidats présents aux épreuves d'admission	Nombre	41	49	90
	Pourcentage	97,6 %	98 %	97,8 %
Réajustement du nombre de postes par voie par le jury		19	23	42
Seuil d'admission sur 20		13,61	13,92	<i>Sans objet</i>
Nombre de candidats admis		19	23	42
Taux de réussite (admis/présents aux épreuves d'admissibilité)		16,2 %	10,9 %	12,8 %

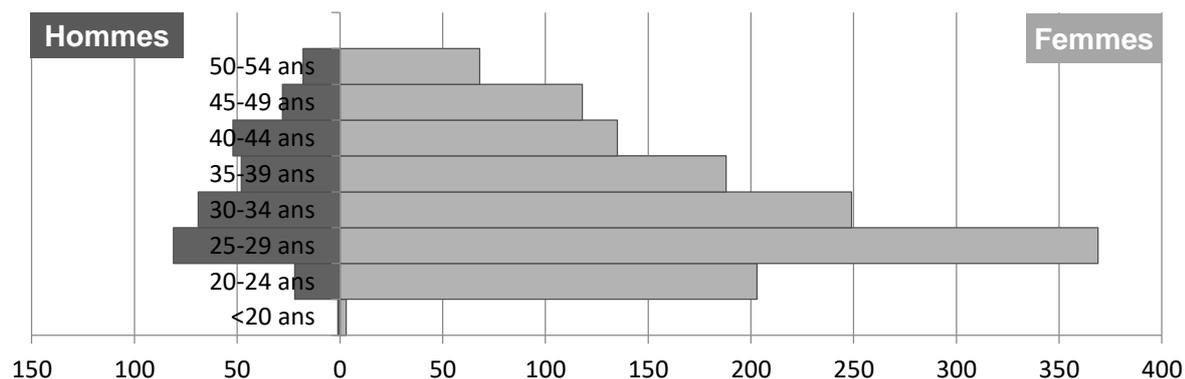
✓ Spécialité « Documentation »

		Interne
Nombre de postes		1
Nombre de dossiers reçus		3
Nombre de candidats admis à concourir		2
Candidats présents aux épreuves d'admissibilité	Nombre	2
	Pourcentage	100%
Seuil d'admissibilité sur 20		10
Nombre de candidats admissibles		0
Taux de réussite (admis/présents aux épreuves d'admissibilité)		0 %

2 PROFIL DES CANDIDATS

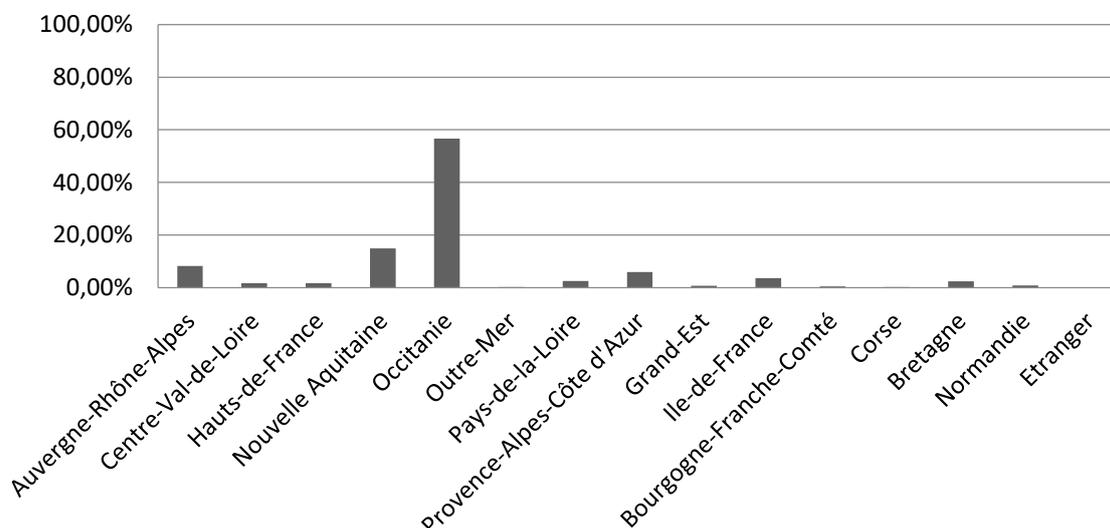
Les statistiques qui suivent sont établies sur un échantillon correspondant aux inscrits toutes voies et spécialités confondues.

✓ Age et sexe



Les femmes représentent 80,8 % des candidats. La majorité des candidats a entre 25 et 34 ans.

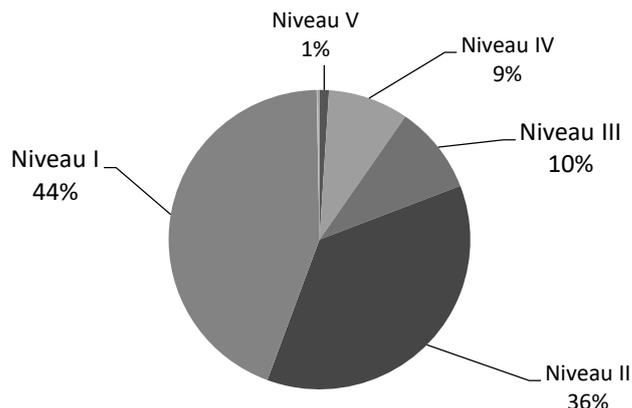
✓ Origine régionale



71,6 % des candidats proviennent des régions d'Occitanie et de Nouvelle Aquitaine, ce qui correspond à la zone de conventionnement du concours.

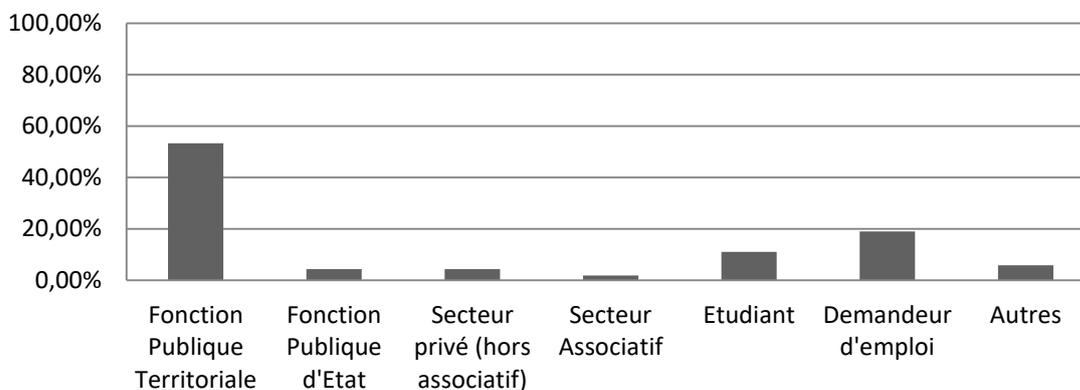
28,4 % proviennent d'autres régions. Cela atteste de l'attractivité du concours.

✓ **Diplômes**



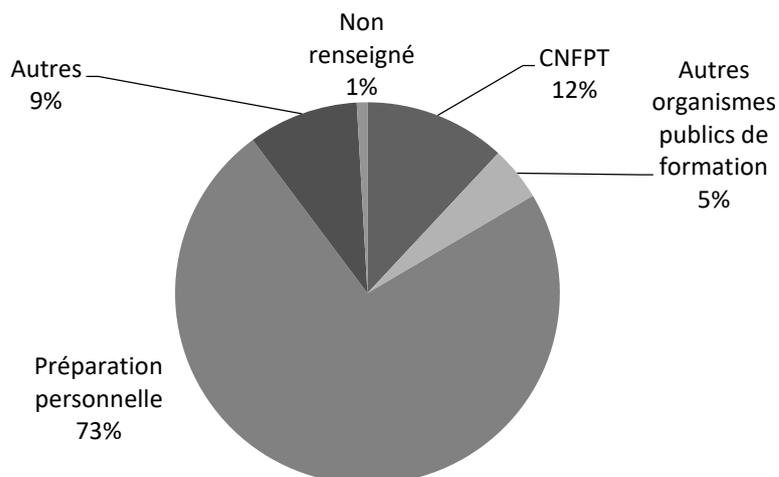
Les candidats peuvent accéder au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques avec un diplôme de niveau IV. Toutefois, 90% des candidats détiennent un diplôme ou titre au moins égal au niveau III.

✓ **Situation professionnelle**



53% des candidats sont en poste dans la Fonction Publique Territoriale, alors que le nombre d'inscrits au concours interne ne correspond qu'à 34 %. 19 % des inscrits au concours externe sont donc déjà en poste dans la Fonction Publique Territoriale.

✓ **Préparation**



12 % des candidats déclarent avoir suivi une formation auprès du CNFPT.

III. PRINCIPALES REGLES DE NOTATION

Les règles sont fixées par le décret 2013-593 du 5 juillet 2013.

Tout candidat qui ne participe pas à l'une des épreuves obligatoires est éliminé.

Il est attribué à chaque épreuve une note variant de 0 à 20.

Toute note inférieure à 5/20 à l'une des épreuves obligatoires d'admissibilité ou d'admission entraîne l'élimination du candidat.

Chaque note est multipliée par le coefficient règlementaire correspondant.

Un candidat ne peut être admis si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants.

Les épreuves écrites sont anonymes et font l'objet d'une double correction, par un binôme de correcteurs, sur la base des notes de cadrage, du corrigé type et des indications du barème de correction. La note définitive est attribuée par le Jury souverain.

Les épreuves d'admission font l'objet d'une notation souveraine par le jury à la suite de la prestation orale de chaque candidat.

IV. PHASE D'ADMISSIBILITE

1. ORGANISATION

✓ Dates et lieux

Les épreuves écrites se sont déroulées le 21 mai 2019 sur 3 sites d'examens à Toulouse (salle Jean Mermoz et Hall 8) et à Gardouch.

Les candidats en situation de handicap, pour lesquels des aménagements d'épreuves avaient été prescrits, ont composé au siège du CDG31 à Labège.

✓ Aménagements d'épreuves en lien avec un handicap reconnu

14 candidats en situation d'handicap reconnu ont demandé à bénéficier d'un aménagement, dont :

- 6 candidats avec un tiers temps supplémentaire ;
- 1 candidat avec un tiers temps supplémentaire et un décompte du temps pour aller aux toilettes ;
- 1 candidat avec un tiers temps supplémentaire et des conditions d'organisation matérielle spécifiques (siège ergonomique) ;
- 1 candidat avec un agrandissement du sujet ;
- 4 candidats avec un tiers temps et mise à disposition d'un ordinateur ;
- 1 candidat avec une mise à disposition d'un ordinateur.

✓ Récapitulatif des épreuves écrites d'admissibilité

CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE
Questionnaire de trois à cinq questions destinées à vérifier les connaissances du candidat dans la spécialité choisie au moment de l'inscription (durée : 3 heures ; coefficient 3).	Rédaction d'une note à l'aide des éléments d'un dossier portant sur la spécialité choisie par le candidat au moment de l'inscription (durée : 3 heures ; coefficient 3).
Rédaction d'une note à l'aide des éléments d'un dossier portant sur la spécialité choisie par le candidat au moment de l'inscription (durée : 3 heures ; coefficient 3).	

✓ Elaboration des sujets

Les sujets des épreuves écrites ont été élaborés par une cellule pédagogique nationale. Ils peuvent être consultés sur le site Internet du CDG31.

2. ANALYSE DES RESULTATS

Spécialité : MUSEE

Epreuve de Questionnaire du concours externe

✓ **Objectifs**

L'épreuve consiste à évaluer outre les connaissances du candidat dans la spécialité :

- son intérêt pour les questions d'actualité en lien avec cette spécialité ;
- sa capacité à rendre compte de ses connaissances de manière cohérente ;
- ses qualités rédactionnelles.

✓ **Statistiques**

Nombre de candidats présents	Nombre de candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10/20	Nombre de candidats ayant obtenu une note éliminatoire inf. à 5/20	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse
272	177	7	11,26	18,25	2,25

✓ **Constat des correcteurs**

Certaines très bonnes copies révèlent une maîtrise parfaite des questions liées au domaine concerné. En revanche, quelques candidats ont rencontré des difficultés en faisant des contresens ou des hors sujets. Les candidats, dans l'ensemble, ne contextualisent pas assez leurs propos. Ils ne citent pas assez d'exemples et ne font aucun lien avec l'actualité du domaine d'activité considéré.

Epreuve de note commune aux concours interne et externe

✓ **Objectifs**

L'épreuve vise à évaluer les capacités du candidat à :

- analyser une commande et un dossier afin d'en identifier les éléments utiles au traitement du sujet ;
- organiser méthodiquement les informations nécessaires à la rédaction d'une note ;
- produire en temps limité, à l'aide des seuls éléments du dossier, un document synthétique parfaitement compréhensible ;
- maîtriser les connaissances nécessaires à l'exploitation du dossier.

✓ **Thématique du sujet** : La fidélisation des publics

✓ **Statistiques**

Concours	Nombre de candidats présents	Nombre de candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10/20	Nombre de candidats ayant obtenu une note éliminatoire inf. à 5/20	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse
externe	272	162	7	10,47	17,50	0
interne	127	70	12	9,76	16,50	0

✓ **Constat des correcteurs**

Le niveau de candidats est plutôt bon.

Sur la forme, à l'exception de quelques copies, la méthodologie de la note est globalement acquise : le plan est bien matérialisé et le devoir structuré. Cependant, certains candidats ont éprouvé des difficultés pour problématiser et exploiter pleinement les éléments du dossier.

Peu de candidats a mis en relation les différents documents du dossier et opéré une analyse transversale. Beaucoup de fautes d'orthographe et de syntaxe ont été relevées.

Spécialité : ARCHIVES

Epreuve de questionnaire du concours externe

✓ Objectifs

L'épreuve consiste à évaluer outre les connaissances du candidat dans la spécialité :

- son intérêt pour les questions d'actualité en lien avec cette spécialité ;
- sa capacité à rendre compte de ses connaissances de manière cohérente ;
- ses qualités rédactionnelles.

✓ Statistiques

Nombre de candidats présents	Nombre de candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10/20	Nombre de candidats ayant obtenu une note éliminatoire inf. à 5/20	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse
45	20	3	9,77	17	1,38

✓ Constat des correcteurs

Le niveau des productions est très moyen dans l'ensemble. Certains candidats n'ont pas assez structuré, ni développé leurs réponses, ce qui révèle un manque de connaissances et de méthode. D'autres n'ont pas fait l'effort de rédiger et ont simplement énuméré des exemples. Le niveau en orthographe et en syntaxe est moyen.

Les meilleures copies font preuve de connaissances solides, avec un plan bien structuré, et une excellente expression.

Epreuve de note commune aux concours interne et externe

✓ Objectifs

L'épreuve vise à évaluer les capacités du candidat à :

- analyser une commande et un dossier afin d'en identifier les éléments utiles au traitement du sujet ;
- organiser méthodiquement les informations nécessaires à la rédaction d'une note ;
- produire en temps limité, à l'aide des seuls éléments du dossier, un document synthétique parfaitement compréhensible ;
- maîtriser les connaissances nécessaires à l'exploitation du dossier.

✓ **Thématique du sujet** : La mutualisation de la fonction archives

✓ Statistiques

Concours	Nombre de candidats présents	Nombre de candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10/20	Nombre de candidats ayant obtenu une note éliminatoire inf. à 5/20	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse
externe	45	24	1	10,09	15,50	4
interne	33	16	3	9,14	15	3

✓ Constat des correcteurs

Le niveau des candidats est très moyen.

Globalement, la méthodologie de la note n'est pas maîtrisée. La problématique a souvent été éludée dans les introductions. Le plan est rarement matérialisé et les sous-parties déséquilibrées.

Les candidats n'ont, dans l'ensemble, pas identifié les enjeux du sujet.

Spécialité : BIBLIOTHEQUE

Epreuve de questionnaire du concours externe

✓ Objectifs

L'épreuve consiste à évaluer outre les connaissances du candidat dans la spécialité :

- son intérêt pour les questions d'actualité en lien avec cette spécialité ;
- sa capacité à rendre compte de ses connaissances de manière cohérente ;
- ses qualités rédactionnelles.

✓ Statistiques

Nombre de candidats présents	Nombre de candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10/20	Nombre de candidats ayant obtenu une note éliminatoire inf. à 5/20	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse
118	53	4	9,59	16,75	1

✓ Constat des correcteurs

Le niveau des productions est très hétérogène selon les questions. Certaines questions ont fait l'objet de hors sujets par les candidats. Les correcteurs observent un manque de connaissances et d'argumentation, les candidats répondant souvent de façon trop approximative.

Certains correcteurs ont souligné des difficultés de syntaxe et d'orthographe.

Epreuve de note commune aux concours interne et externe

✓ Objectifs

L'épreuve vise à évaluer les capacités du candidat à :

- analyser une commande et un dossier afin d'en identifier les éléments utiles au traitement du sujet ;
- organiser méthodiquement les informations nécessaires à la rédaction d'une note ;
- produire en temps limité, à l'aide des seuls éléments du dossier, un document synthétique parfaitement compréhensible ;
- maîtriser les connaissances nécessaires à l'exploitation du dossier.

✓ Thématique du sujet : L'éducation artistique et culturelle en bibliothèque.

✓ Statistiques

Concours	Nombre de candidats présents	Nombre de candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10/20	Nombre de candidats ayant obtenu une note éliminatoire inf. à 5/20	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse
externe	117	73	6	10,53	16	0
interne	211	119	11	10,03	16	0

✓ Constat des correcteurs

Sur la forme, pour une bonne partie des copies, la méthodologie de la note n'est pas respectée, la problématique et l'annonce du plan dans l'introduction étant inexistantes.

Sur le fond, dans l'ensemble, les informations du dossier ont bien été identifiées par les candidats mais n'ont pas toujours été reformulées. Peu de candidats ont su repérer les enjeux du sujet.

La qualité de l'expression est très variable selon les copies.

Spécialité : DOCUMENTATION

Epreuve de note du concours interne

✓ Objectifs

L'épreuve vise à évaluer les capacités du candidat à :

- analyser une commande et un dossier afin d'en identifier les éléments utiles au traitement du sujet ;
- organiser méthodiquement les informations nécessaires à la rédaction d'une note ;
- produire en temps limité, à l'aide des seuls éléments du dossier, un document synthétique parfaitement compréhensible ;
- maîtriser les connaissances nécessaires à l'exploitation du dossier.

✓ **Thématique du sujet** : La transformation numérique des collectivités territoriales.

✓ Statistiques

Concours	Nombre de candidats présents	Nombre de candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10/20	Nombre de candidats ayant obtenu une note éliminatoire inf. à 5/20	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse
interne	2	0	0	8	8,5	7,5

✓ Constat des correcteurs

Le niveau est faible. Les correcteurs constatent que l'approche du sujet a été très partielle. Les candidats ont éprouvé des difficultés à synthétiser, à reformuler les informations du dossier et à les structurer. Les enjeux n'ont pas été dégagés.

3. RESULTATS D'ADMISSIBILITE

Le Jury d'admissibilité s'est réuni le 4 juillet 2019 au siège du CDG31, à Labège.

✓ Délibération du jury

Le jury a fixé les seuils d'admissibilité suivants :

Spécialité	Concours externe		Concours interne	
	Seuil d'admissibilité	Nombre d'admissibles	Seuil d'admissibilité	Nombre d'admissibles
Musée	84	35	39	29
Archives	70,50	13	31,50	12
Bibliothèque	67,50	42	37,50	50
Documentation	<i>Sans objet</i>	<i>Sans objet</i>	30	0

V. PHASE D'ADMISSION

1. ORGANISATION

✓ Dates et lieux

Les épreuves d'admission se sont déroulées les 26, 27 et 30 septembre et 1^{er} et 10 octobre 2019, à Labège, dans les locaux de 6nergy ou au siège du CDG31.

✓ Organisation du jury

Les candidats ont été évalués par le jury comme suit :

Spécialité Musée : 2 sous-jurys de 6 personnes ont auditionné les candidats au concours interne et au concours externe.

Spécialité Archives : 1 sous-jury de 6 personnes a auditionné tous les candidats.

Spécialité Bibliothèque : 4 sous-jurys de 3 personnes ont auditionné les candidats.

2. EPREUVE ORALE D'ENTRETIEN

✓ Récapitulatif des épreuves d'admission

	Concours externe	Concours interne
Epreuve obligatoire d'admission	Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie par le candidat (durée de l'entretien : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 3).	Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie par le candidat (durée de l'entretien : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 3).

✓ Objectifs

Pour toutes les voies de concours (externe et interne), l'épreuve consiste à évaluer le candidat sur sa capacité à rendre compte clairement de son parcours et de ses compétences et à faire comprendre sa motivation pour accéder au grade d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques.

✓ Prestation attendue des candidats

Concours externe

Le candidat doit valoriser les compétences acquises au cours de sa formation, ainsi que son projet professionnel. Il est évalué sur sa capacité à rendre compte clairement de sa formation, de son expérience professionnelle et de son projet professionnel et à convaincre de sa motivation pour accéder au grade d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques.

Concours interne

Le candidat doit mettre en valeur l'expérience et les compétences acquises au long de son parcours professionnel en sachant dépasser une simple énumération chronologique. Il est évalué sur son aptitude à présenter clairement son expérience et ses compétences et à convaincre de sa motivation pour accéder au grade d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques. Le candidat peut également retracer son parcours de formation (initiale, continue, stages, etc.).

✓ Résultats

Concours externe

	Musée	Archives	Bibliothèque
Nombre de candidats convoqués	35	13	42
Nombre de candidats présents	34	13	41
% de candidats présents	97,1%	100%	97,6%
Nombre de notes inférieures à 5/20	0	0	0
Note la plus haute	17	16,50	16,50
Note la plus basse	7,50	10	8
Moyenne	13,95	14,02	13,07

Concours interne

	Musée	Archives	Bibliothèque
Nombre de candidats convoqués	29	12	50
Nombre de candidats présents	28	12	49
% de candidats présents	96,5%	100%	98%
Nombre de notes inférieures à 5/20	0	0	0
Note la plus haute	17	17	16
Note la plus basse	6,50	10	7
Moyenne	11,95	14,04	12,92

✓ Constats des correcteurs

Le jury observe que l'exposé a été globalement bien préparé.

Il constate un niveau très différent des candidats selon la spécialité.

Ainsi, bien que la plupart des candidats maîtrisent les questions théoriques relevant de leur spécialité, ils se trouvent souvent en difficulté face à des mises en situation concrètes pouvant être rencontrées dans le cadre de leurs missions et à des problématiques liées à l'encadrement et au management.

Le jury constate enfin une méconnaissance globale des collectivités territoriales et plus largement de l'environnement territorial.

3. EPREUVE ECRITE FACULTATIVE DE LANGUE

✓ Récapitulatif des épreuves facultatives d'admission

	Concours externe	Concours interne
Epreuve facultative d'admission	Une épreuve écrite de langue, dans la langue choisie par le candidat au moment de son inscription au concours, comportant la traduction en français : - soit, sans dictionnaire, d'un texte dans l'une des langues étrangères suivantes : anglais, allemand, italien, espagnol, grec, portugais, néerlandais, russe ou arabe moderne ; - soit, avec dictionnaire, d'un texte dans l'une des langues anciennes suivantes : latin, grec. (durée : 2 heures ; coefficient 1).	

✓ Objectifs

L'épreuve consiste à évaluer la capacité de traduction dans la langue choisie.

✓ Production attendue des candidats

Le candidat est évalué à la fois sur sa capacité à comprendre le texte et à le restituer dans un français correct. Une bonne maîtrise de la grammaire des deux langues est nécessaire pour bien traduire un texte. Une juste perception de l'esprit même du texte est indispensable à une traduction pertinente.

✓ Résultats

Epreuve	Nombre de candidats présents	Moyenne/20	Nb de notes > 10 sur 20	Note la plus haute	Note la plus basse
Allemand	4	15,13	4	17	12,5
Anglais	81	13,39	69	18,25	5,75
Espagnol	13	12,19	10	17	5,5
Grec ancien	1	7	0	7	-
Italien	4	13,13	4	15	11
Latin	2	11	1	14	8
Néerlandais	1	16	1	16	16

✓ Constat des correcteurs

L'anglais est la langue la plus choisie par les candidats.

Les examinateurs des épreuves de langues étrangères ont remarqué un manque de pratique de la langue en anglais et en espagnol. Par conséquent, le niveau est très variable. Le niveau est nettement meilleur dans les autres langues vivantes, choisies le plus souvent par des candidats bilingues.

Le niveau en langues anciennes est très variable.

4. EPREUVE ORALE FACULTATIVE D'INFORMATIQUE

✓ Récapitulatif des épreuves facultatives d'admission

	Concours externe	Concours interne
Epreuve facultative d'admission	Une épreuve orale d'informatique portant sur les multimédias (durée : 20 minutes, avec préparation de même durée ; coefficient 1).	

Les candidats ont été interrogés par 2 correcteurs d'épreuves orales.

✓ **Objectifs**

L'épreuve consiste à évaluer les connaissances du candidat dans le domaine de l'informatique et des multimédias.

✓ **Organisation**

L'épreuve commence par le tirage au sort d'un sujet par le candidat, devant ses examinateurs. Il dispose ensuite d'un temps de préparation de 20 minutes, sans aucun document que le sujet, au terme duquel il vient présenter ses réponses aux questions posées. Chaque sujet peut comprendre une ou plusieurs questions ou mises en situation professionnelles, appelant une ou des réponse(s) traitée(s) successivement. Au terme des réponses, le jury demande, si nécessaire, des précisions au candidat, aussi bien sur des aspects non traités que sur des informations mises en avant par celui-ci.

✓ **Statistiques globales de l'épreuve orale**

Epreuve	Nombre de candidats présents	Moyenne/20	Nb de notes > 10 sur 20	Note la plus haute	Note la plus basse
Informatique	23	12,87	21	16	10

✓ **Constat des correcteurs**

Les candidats se sont relativement bien préparés et disposent d'une expérience certaine dans l'utilisation d'outils informatiques et de multimédias telle qu'un assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques est susceptible d'en rencontrer dans l'exercice de ses fonctions.

5. RESULTATS D'ADMISSION

Le jury d'admission s'est réuni le 10 octobre 2019 au siège du CDG31, à Labège.

✓ Délibération

Conformément au décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques, « Lorsque le nombre de candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un de ces trois concours est inférieur au nombre de places offertes à ce concours, le jury peut modifier le nombre de places aux concours externe, interne et au troisième concours, dans la limite de 25 % de la totalité des places offertes à ces concours ou sur une place au moins. ».

Le décret 2013-593 précise que « lorsque les statuts particuliers autorisent le jury à modifier dans une proportion maximale la répartition des places offertes entre les concours, cette proportion est appliquée sur la totalité des places offertes à ces concours. Lorsque l'application des règles visant à modifier cette répartition conduit à calculer un nombre de postes qui n'est pas un entier, ce nombre est arrondi à l'entier supérieur. »

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des notes attribuées aux candidats pour chacune des épreuves et compte tenu de leur homogénéité, le jury a décidé de ne pas opérer de péréquation.

Au vu de l'ensemble des résultats, le Jury a décidé de procéder à la réaffectation du nombre de postes ouverts aux concours comme suit :

Spécialité	Concours externe	Concours interne
	Nombre de postes	Nombre de postes
Musée (non modifié)	13	12
Archives	8	4
Bibliothèque	19	23
Documentation (non modifié)	<i>Néant</i>	1
Total par concours	40	40

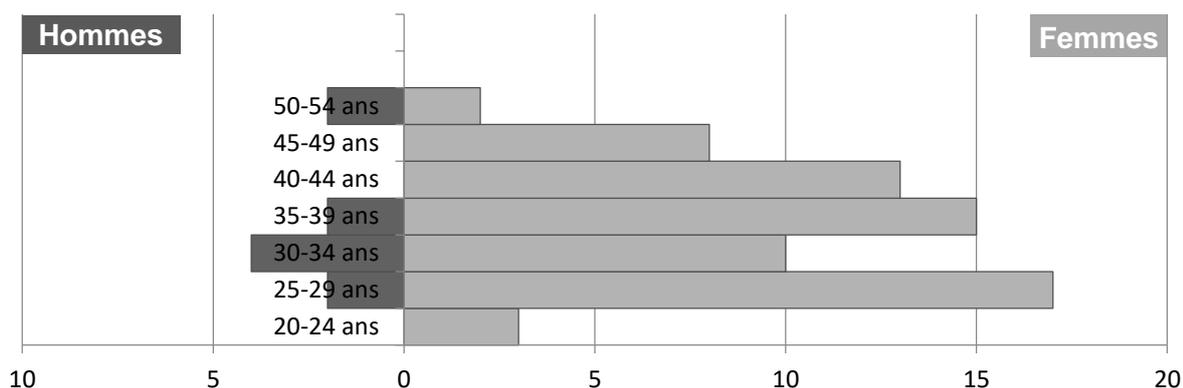
Le jury a déterminé les seuils d'admission exprimés en points comme suit :

Spécialité	Concours externe		Concours interne	
	Seuil d'admission	Nombre d'admis	Seuil d'admission	Nombre d'admis
Musée	138	13	82,50	12
Archives	123,39	7	85	4
Bibliothèque	122,50	19	83,50	23
Documentation	-	-	-	-

VI. CONCLUSION

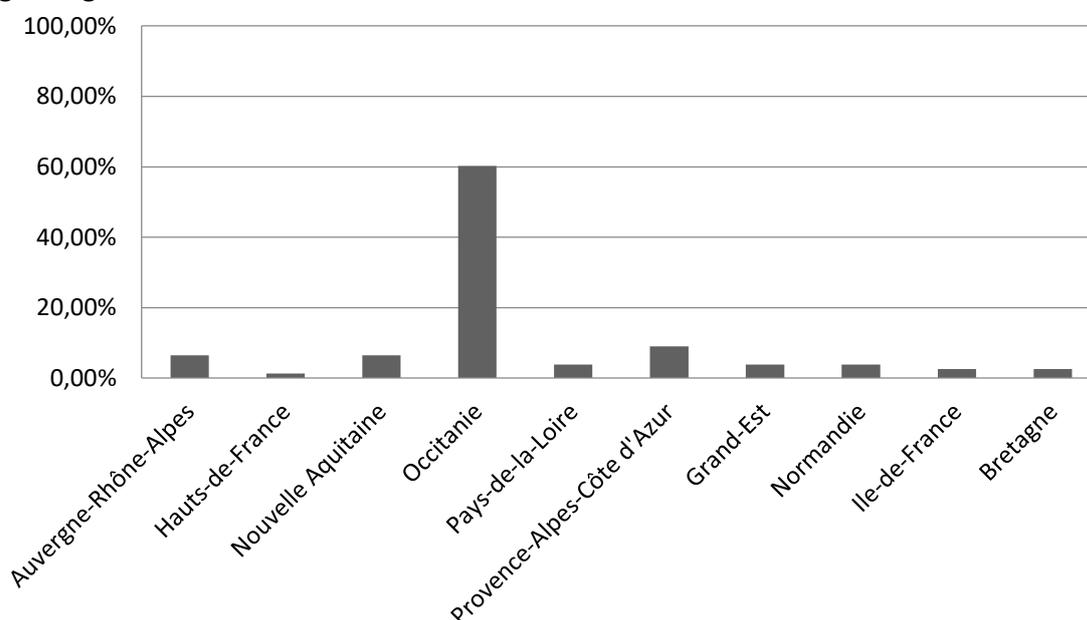
1. PROFIL DES LAUREATS

✓ Age et sexe



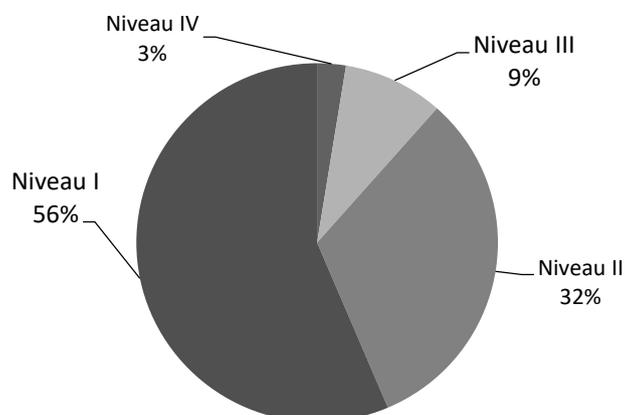
Les femmes représentent 87 % des lauréats. La moyenne d'âge est de 35 ans.

✓ Origine régionale



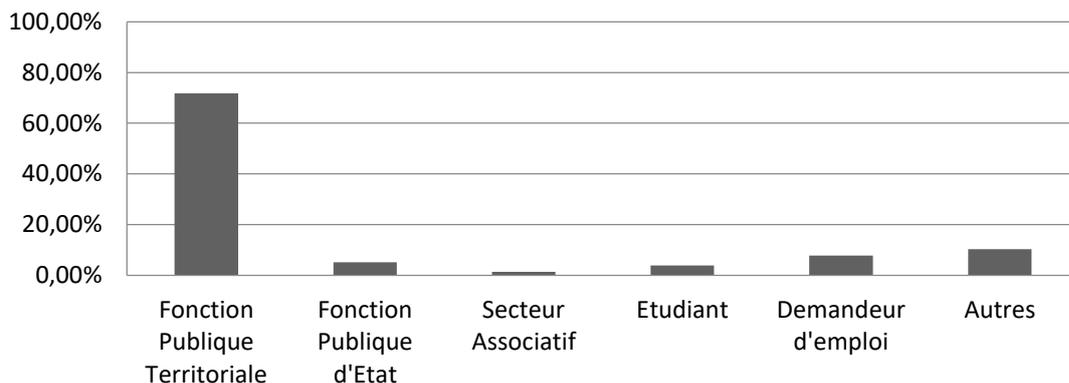
Les candidats provenant de la zone de conventionnement représentent 67% des lauréats.

✓ Diplômes



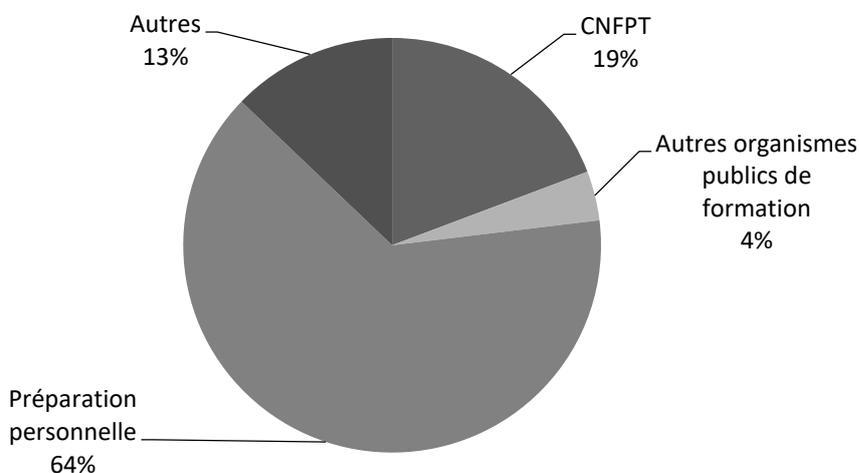
Ce concours est accessible avec un diplôme de niveau IV. Or, 88% des lauréats détiennent un diplôme ou titre au moins égal au niveau II, 56 % détenant un diplôme de niveau I, niveau équivalent ou supérieur à cinq années d'études supérieures après le baccalauréat.

✓ **Situation professionnelle**



72% des lauréats sont en poste dans la Fonction Publique Territoriale, quelles que soient la voie de concours et la spécialité.

✓ **Préparation des lauréats**



19% des lauréats déclarent avoir suivi une préparation auprès du CNFPT.

2. COMMENTAIRES

Le niveau des candidats est globalement bon à l'écrit comme à l'oral.

Bien que les candidats maîtrisent les connaissances liées à leur spécialité, peu d'entre eux apportent des solutions précises aux mises en situation posées, notamment en matière d'encadrement et de management. En outre, le jury constate un manque des connaissances liées à la fonction publique territoriale.

Les futurs candidats sont invités à consulter les annales des sujets et les notes de cadrages des épreuves mises à disposition sur le site Internet du CDG31.

Le Président du jury,

Gilles CHARLAS